Annexe 1:

CONCOURS GÉNÉRAL DES MÉTIERS

Commercialisation et services en restauration Cuisine

Session 2024

1ère partie – épreuve écrite – 2 heures

Métropole : MARDI 12 MARS 2024 de 14h30 à 16h30 Hors métropole : MARDI 12 MARS 2024 de 8h30 à 10h30

<u>Lieu</u>: Le recteur de chaque académie pourra ouvrir plusieurs centres sachant que dans l'idéal, <u>un seul centre</u> <u>par département est souhaitable</u>. Il(s) sera(seront) choisi(s) parmi les établissements préparant les spécialités du baccalauréat professionnel ouvrant droit au concours général des métiers.

<u>Correction et délibération</u> : mardi 26 et mercredi 27 mars 2024 dans l'académie de Lille au lycée Hôtelier International de LILLE

2ème partie – 4 à 5 heures

Pour la spécialité Cuisine : le mardi 14 mai 2024 à partir de 9h30

<u>Lieu</u> : Lycée Hôtelier International de LILLE 31 passage de l'international 59000 LILLE <u>Correction et délibération</u> : le mardi 14 mai 2024 à la suite de l'épreuve pratique.

Pour la spécialité Commercialisation et Services en Restauration : le mercredi 15 mai 2024 à partir de 11h30

Lieu : Lycée Hôtelier Jean DROUANT 20 rue Médéric 75017 PARIS

Correction et délibération : le mercredi 15 mai 2024 à la suite de l'épreuve pratique.

Matériel nécessaire à fournir par le candidat :

- 1ère partie : Trousse complète (stylo, crayons à papier etc $\ldots)$;

Règle (double décimètre);

Calculatrice (avec mode examen sans mémoire « type collège »).

- 2ème partie : Tenue professionnelle complète sans signe distinctif ;

Matériel professionnel usuel.

Matériel nécessaire à fournir par l'établissement :

- 1ère partie : Salle spacieuse et adaptée au nombre de candidats avec bureaux individuels ;
Matériels de dépannage en cas d'oublis par les candidats : calculatrice, double décimètre ;
Feuilles de brouillon ;

Copies E.N.

- 2ème partie pour la spécialité cuisine :

2 cuisines (1 pour 6 candidats) avec :

- postes de travail et poste de cuissons (1 par candidat) :
- 3 fours multi fonctions (1 pour 2 candidats);
- Cellule de refroidissement (1 par cuisine);
- 1 espace de stockage froid positif identifié et réservé par candidat ;
- 1 espace de stockage froid négatif identifié et réservé par candidat ;
- Matériel de préparation et de mise en place (selon liste communiquée dans le sujet).

Aucune visite des locaux ne pourra s'effectuer en dehors de l'organisation de la phase finale.